



Objectifs 2020/2021

Roger BADALASSI Président de Commission

Objectifs :

- 1) Favoriser le renouvellement de l'arbitrage territorial en :
 - a) recentrant l'activité des clubs sur la formation et le suivi du Juge Arbitre Jeune,
 - b) améliorant les Ecoles d'Arbitrage existantes,
 - c) en aidant dans l'Animation des Ecoles d'arbitrage de BASSINS, de SECTEURS.
- 2) Créer un corps de Juges Arbitres et Juges Arbitres Jeunes.
- 3) Harmoniser les indemnités et les frais d'arbitrage.

Il est évident que la priorité sur ces 3 points sera la féminisation.

1) FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ARBITRAGE TERRITORIAL :

a) Les clubs

- la formation initiale des Juges Arbitres Jeunes dans leur école d'arbitrage,
- la détection des volontaires arbitres stagiaires adulte. La CTA prend en charge la formation théorique et pratique des arbitres stagiaires.

b) La CTA par l'intermédiaire des référents Secteur (désignés par la CTA) et des référents des différents bassins, aide les animateurs des Ecoles d'Arbitrage (Référentiels, communication, stages, etc).

Il faut poursuivre, ce qui a été construit cette saison à savoir :

- la structuration des bassins,
- la formation de tous les acteurs de l'arbitrage à tous les niveaux,
- la fidélisation des JAJ en travaillant conjointement avec les entraîneurs ce qui rejoint la philosophie initiale « contribuer au mieux vivre ensemble ».

De nombreux animateurs des écoles d'arbitrage ne savent pas réellement ce qu'ils doivent faire dans leur club, il faut donc travailler avec eux sur :

- les actions à mettre en place
- mais aussi sur la démarche de formations

La CTA avec l'aide d'HFM, va former et accompagner les référents de bassin en désignant des personnes compétentes pour cette tâche. Pour ce faire, la CTA met en place un Référentiel Général et un Référentiel pour les Ecoles d'Arbitrage Club afin d'adapter une formation et un accompagnement par les Référents Bassin pour les Accompagnateurs et Animateurs des clubs afin que le même discours aux JAJ soit donné à l'ensemble des clubs du Territoire PACA. De la même manière, chaque club doit pouvoir mettre en formation plusieurs accompagnateurs pour son école d'arbitrage. Ces formations devront bénéficier d'une aide aux clubs et devra se faire par secteur.

c) Un fonctionnement de bassin a été mis en place, il faut le décliner sur tous les comités du Territoire PACA.

- Les ressources humaines actuelles, désignées par les comités, ne sont pas dans l'esprit par manque de compétences pédagogiques importantes pour fidéliser les JAJ de clubs. Souvent les mêmes personnes



animent des écoles d'arbitrage, puis les bassins et se retrouvent en situation d'évaluation dans les accompagnements. Cette logique n'est pas favorable au parcours de formation du JAJ.

- L'idée serait de s'appuyer sur des salariés de clubs identifiés comme formateurs qui pourraient se charger de la formation dans les bassins et de l'accompagnement des animateurs des écoles d'arbitrage du bassin. Ces salariés pourraient être en situation de « mise à disposition ».
- La plus part des bassins construits actuellement, semblent trop grands avec une dizaine de clubs.
- Chaque référent bassin accompagnerait 5 / 6 clubs maximum (meilleur travail en proximité).

Afin d'améliorer l'accompagnement des animateurs de clubs et la fidélisation des JAJ dans les bassins, nous allons travailler sur un parcours de formation destiné à des salariés de clubs (mais pas exclusivement) afin de les rendre compétents dans cette mission qui n'existait pas.

Les actions de formation des JAJ seront proposées conjointement aux CPS et stages Techniques pour donner matière à arbitrer, en Interbassins, Intercomités, Interligues.

2) CORPS JUGES ARBITRES ET JUGES ARBITRES JEUNES :

- Regroupements fin de saison / début de saison :

l'accent doit être mis sur la formation, la pédagogie, la protection du Juge Arbitre et surtout du Juge Arbitre Jeune, le test des connaissances (apport vidéo) et enfin le test physique.

- Ces regroupements se feront pour tous les Juges Arbitres et Juges Arbitres Jeunes par Secteur (Comité). L'accent sera mis sur les droits, mais aussi les devoirs du Juge Arbitre.
- Un test Physique « Shuttle run » pour T1/T2 sera mis en place et un parcours sportif sera effectué par les Juges Arbitres T3. Ces tests sont harmonisés avec les différentes CTA de la FFHB.
- Mise en place d'un classement Juges Arbitres et Juges Arbitres Jeunes T1, T2 et T3.
- Mise en place de 2 stages (Décembre et Avril avec 5/6 paires) pour T1N.

LES DESIGNATIONS SUR LES COMPETITIONS TERRITORIALES

La CNA délègue à la CTA, la désignation de 3 / 4 rencontres N3M et N2F (binôme féminin) par week-end.

Groupe Territorial 1 = JA/JAJ T1. Binômes aptes à gérer les rencontres N3F ; PNM ; U18M Championnat de France ; U17F Championnat de France ainsi que les rencontres en délégation fédérale.

Groupe Territorial 2 = JA/JAJ T2. Binômes ou Monôme aptes à gérer les rencontres PNF ; ETM, HTM ; U19 ; U15 - U17 Féminin et Masculin Elite.

Groupe Territorial 3 = JA/JAJ T3. Monôme ou Binômes en formation à potentiel T2 aptes à gérer les rencontres +16 ans et -17 ans compétitions départementales. La désignation des compétitions départementales est faite par le Référent Secteur désigné par la CTA.

D1F / D1M arbitrage prioritairement en solo.

3) LA CTA a proposé une nouvelle grille tarifs « Arbitrage » (en Annexe).

- Ne serait pris en compte qu'un seul véhicule par binôme à partir du point de regroupement des 2 juges-arbitres.
- A noter une mise à niveau de l'indemnité d'arbitrage : l'indemnité sera supérieure sur PNM, N3F, intermédiaire en ETM, PNF et plus basse pour les divisions départementales.